

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La propriétaire de la villa Santa Hélène :

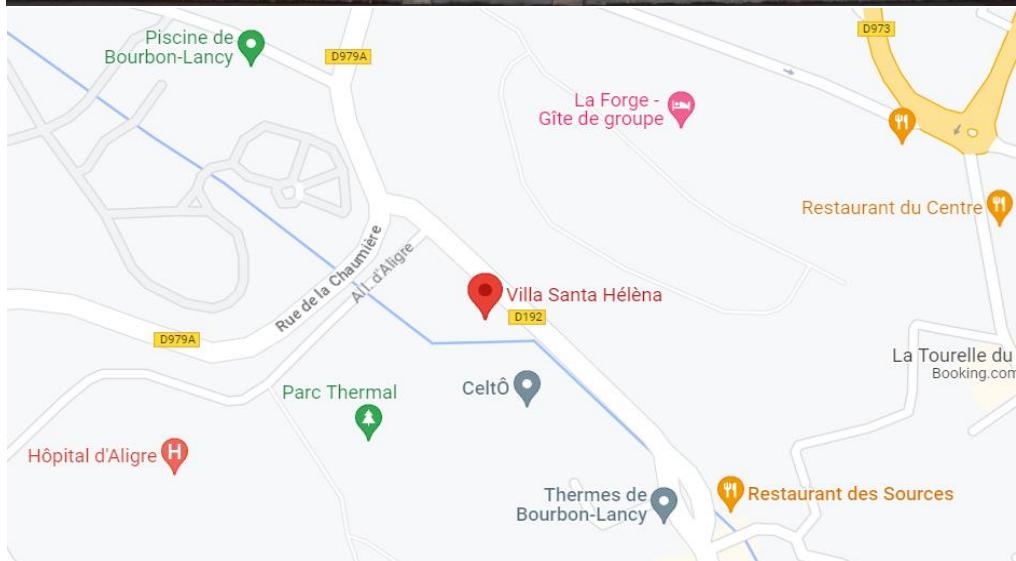
Ana Maria Bastos

6 Rue des Sables - 7140 Bourbon Lancy

06 78 87 75 40

ET

Le(s) locataire(s) :



Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. OBJET

La propriétaire s'engage à louer au(x) locataire(s) une(des) chambre(s) dans sa villa située :

10 Avenue de la Libération - 71140 Bourbon-Lancy

pour la durée du séjour du(des) locataire(s), allant

(Un minimum de 2 nuitées est requis)

Adultes :

Enfants (moins de 18ans) :

Animaux de compagnie :

La présence d'animaux de compagnie dans l'hébergement est autorisée sous réserve de prévenir au préalable la propriétaire pour ne pas déranger les autres locataires.

2. DESCRIPTION DU LOGEMENT

Villa avec 4 suites :

Suite	Glaïeul	Rose	Lys	Iris
<i>Superficie (m²)</i>	18	19	16	16
<i>Couchage</i>	1 lit 2 personnes	1 lit 2 personnes	1 lit 2 personnes	2 lits 1 personne
<i>Dimensions</i>	140x190	140x190	150x190	2 fois 100x190
<i>Option</i>	Linge de lit, linge de toilette : location 50€			

- Suites : mini frigo, TV, cafetière et bouilloire
 - Cuisine : Réfrigérateur avec partie congélateur, micro-ondes, plaque électrique, four, lave-vaisselle, petit électroménager (cafetière, bouilloire...), vaisselle, couverts et une petite cuisine d'appoint
 - Buanderie : Aspirateur, fer à repasser, lave-linge, sèche-linge, accessoires de ménage
 - Salon : TV avec box internet multimédia
 - Salle à manger
 - Dépendance : barbecue à charbon, chaises longues, salon de jardin
 - Vélos à disposition
 - WIFI dans toute la propriété

3. TARIF

Le tarif pour la durée du séjour est de
Dont 25% versés par avance à titre d'arrhes inclus avec ce contrat signé et approuvé.
Le chèque sera retiré dès réception et déduit du solde à la remise des clés.

4. DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie d'un montant de **25% du tarif** sera demandé lors de la remise des clés. Ce dépôt de garantie sera rendu au locataire à la fin du séjour, après état des lieux du logement et vérification de l'absence de dommages ou de pertes.

La propriétaire se réserve le droit d'encaisser tout ou partie de ce dépôt de garantie en cas de dégradations constatées, objets cassés ou détériorés ou volés durant la location.

5. RÉSERVATION ET ANNULATION

A/ Le locataire doit effectuer une réservation à l'avance pour garantir la disponibilité de la chambre pendant la durée de son séjour. Si le locataire souhaite annuler la réservation, il doit en informer la propriétaire par écrit au moins

- 30 jours précédent la date d'arrivée : 25% de la somme totale est retenue
- entre 30 et 10 jours précédent la date d'arrivée : 50% de la somme totale est retenue
- pendant 10 jours précédent la date d'arrivée : 100% de la somme totale est retenue

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et la propriétaire peut disposer de son logement. L'acompte reste également acquis au propriétaire ainsi que le solde qui, s'il n'avait pas été payé avant la date d'arrivée, sera alors demandé par la propriétaire.

B/ Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

6. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire s'engage à :

- Respecter la capacité d'accueil du logement
- Profiter paisiblement du logement et à n'occasionner aucun trouble ou nuisance
- Ne pas sous-louer le logement ou céder le présent contrat à un tiers
- Avertir la propriétaire dans les plus brefs délais de tous dégâts ou casse affectant le logement et ses équipements
- Respecter la destination du logement et ne pas apporter de modification
- Autoriser la propriétaire à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence en renonçant par avance à prétendre quelconque indemnité ou réduction du tarif
- Se conformer aux modalités de remise et de restitution des clés du logement convenues avec la propriétaire
- Laisser un logement propre et libre de tout déchet
- Régler le montant du forfait ménage de 100€
- Régler le montant de la taxe de séjour s'élevant à 1,35€ par jour et par personne

7. OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

La propriétaire s'engage à :

- Fournir une chambre propre et équipée conformément à la description de l'annonce
- Assurer le bon fonctionnement des installations et des services
- Fournir une assistance en cas de besoin pendant le séjour du(des) locataire(s)

Ce contrat est établi en deux exemplaires : merci de renvoyer un exemplaire dans un délai de sept jours à compter de la date de signature ci-dessous, revêtu de votre accord et d'un chèque bancaire représentant le montant des arrhes ; la location sera prise en compte dès réception de celui-ci et confirmée par téléphone.

Fait à Bourbon-Lancy, le

La propriétaire
(lu et approuvé)

Le(s) locataire(s)
(lu et approuvé)